Solution

des

difficultés que présente l'accord du participe passé dans la langue française.

Les règles que nous présentent aujourd'hui les grammaires sur l'accord du participe passé dans la langue française ont parcouru un long période de temps sans pouvoir prétendre à une acception assez genérale. Déjà plusieurs écrivains du seizième siècle ont reconnu la nécessité d'introduire plus de régularité et de précision dans l'accord ou le non-accord du participe passé, mais eux-mêmes, ils ne suivirent pas toujours leurs propres principes si strictement pour être regardés comme législateurs à l'égard de ce point grammatical: [1]) Ainsi jusqu'au milieu du dix-septième siècle, l'orthographe du participe passé fut traitée d'une manière si arbitraire que Vaugelas, qui, par ses Remarques sur la langue françoise (1647), s'est mis à la tête des grammairiens français et modernes, crut devoir mettre fin à ce manque de précision par ses dix exemples, dont chacun renferme une des règles qui, selon lui, devaient prévaloir. Il n'y réussit pas à cause des raisons dont il s'était servi, et ce ne fut que dix ans après qu'Arnauld et Lancelot, dans la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal (1660), établirent des principes fondés sur le rapport logique du participe passé avec son régime direct, que nous observons, du moins pour la plupart, encore de nos jours. Nous disons pour la plupart, car aujourd'hui même les grammairiens ne sont pas précisément d'accord. Quoiqu'en général leurs résultats soient les mêmes, les principes qui les ont amenés ne nous semblent pas tout-à-fait être de manière à les accepter sans difficulté. Avec les éditeurs de la Grammaire générale et raisonnée nous croyons que la logique seule doit être prise pour notre guide au travers des difficultés que présente l'accord du participe passé, et nous chercherons donc au moyen d'elle à donner des raisons plus propres à fortifier les résultats des grammairiens que celles qui ont prévalu jusqu'à présent.

L'accord du participe passé conjugué avec être a tiré son origine du latin où le participe passé conjugué avec l'auxiliaire esse prend toujours le genre, le nombre et le cas du sujet de la

---

[1]) Poitevin, Gramm. générale et historique de la langue française II. p. 1. sqq.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

phrase. Aussi l'accord du participe passé conjugué avec avoir est-il fondé sur l'usage latin qui, au lieu des temps passés de l'actif des verbes, emploie quelquefois leur participe passé avec le verbe habere.[2]) Alors ce dernier verbe a conservé le sens transitif, en demandant, en même temps, l'accord du participe passé avec son régime direct, exprimé par un nom ou un pronom. En français, le verbe avoir fut employé à la formation des temps composés de l'actif des verbes, et il devint ainsi verbe auxiliaire. Néanmoins, la construction latine se perpétua, et les écrivains français soutinrent, même dans les cas les plus différents, l'accord du participe passé avec le régime direct, quoique l'idée primitive de avoir se perdît si complètement dans celle du participe passé qu'il devait rester sans influence sur sa terminaison. Bescherelle,[3]) pour constater cet usage, nous pourvoit de quelques exemples dont nous citerons les suivants:

Elle avait faite sa journée. (Roman de la Rose.)
Prometheus qui moult savoit,
De terre et d'eaue faite avoit
Une imagette à la semblance des dieux.
(XIII. siècle. Trad. des Métamorphoses d'Ovide.)
Je ai vues vos lettres. (Ville-Hardouin.)

Froissart et Commines nous offrent, au contraire, assez d'exemples de l'accord du participe passé conjugué avec avoir quand il est précédé de son régime direct, et de son invariabilité quand il en est suivi; p. e.

. . . puis que le Duc a ainsi receu, et, par voyes obliques et fallaces, amené ces preud'hommes et vaillans hommes veoir son chastel et puis les a ainsi deceus. (Froissart, Chronique v. Herrig. La France litt. p. 61.) — Car nonobstant toutes ces ordonnances qu'il avoit faites de ceux qu'il avoit envoyez devers monseigneur le Dauphin son fils, si luy revint le coeur, et avoit bien esperance d'echaper. (Commines Memoires. Livre VI. Ch. 12. Edit. par Godefroy, Brux. 1723.)

Rabelais écrit le participe passé presque toujours invariable[4]). Amyot a été le premier qui ait voulu que la terminaison du participe passé dépendît de la position que le complément direct prend avant ou après lui. Il a cru que le participe passé, précédé du régime direct, en devait prendre le genre et le nombre, ce qui exprimerait plus nettement le rapport logique de ces deux termes. Quelles sont donc les raisons qui l'ont porté à cette manière d'écrire? Il semble, selon lui, que le rapport logique du participe passé avec son complément soit quelque part interrompu. Cela ne se pourrait autrement que par l'auxiliaire avoir qui sépare le complément direct du participe passé, et semble s'y joindre plus étroitement que le participe passé ne le fait. Si Amyot est de cet avis, et qu'il ait fondé sa doctrine sur le sens primitif du verbe auxiliaire avoir nous ignorons pourquoi il ne l'a pas étendue sur le participe passé, suivi de son régime direct, qu'il écrit, en général, invariable[5]). N'est-ce pas que dans ces deux phrases J'ai vu la maison et La maison que j'ai vue est vendue, les attributs ai vu et ai vue nous donnent une même idée; l'auxiliaire ne forme-t-il pas, dans l'un et l'autre cas, avec le participe passé un ensemble inséparable, et comment se peut-il donc qu'on veuille,

[2]) Caesar, De Bello Gall. I., 15; I., 48; VII., 29. Zumpt, Latein. Gramm. p. 565. §. 634. Diez, Grammatik der Romanischen sprachen, II. p. 280.
[3]) Grammaire nationale p. 494.
[4]) Poitevin, Gramm. II., p. 1.
[5]) v. Bescherelle, Gram. 494.: Il avoit, par commandement, presque enterrée toute vive la plus belle personne du monde. cp. Comme Themistocles un jour eust dit en publique assemblee de ville, qu'il avoit propensé une chose qui estoit merveilleusement utile . . . à leur chose publique . . . , le peuple lui commanda qu'il la communiquast à Aristides tout seul. (Herrig, La France litt. p. 118.)

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

dans la seconde phrase, trouver interrompu le rapport du régime direct avec le participe passé? Amyot et après lui les autres grammairiens auraient dû regarder, une fois pour toutes, le verbe avoir comme verbe transitif semblable à habere, en latin, ou, de l'autre côté, seulement comme verbe auxiliaire, mais il ne leur était pas permis de l'employer différemment et de faire dépendre l'accord du participe de la position du régime direct. Que nous suffisent, pourtant, les faits qui nous parlent de l'influence du régime direct lorsqu'il précède le participe passé.

Il ne s'agit pas ici de l'emploi du participe passé dans toute son étendue, puisqu'il y a assez de cas dont l'analyse ne mettra point d'obstacles; par conséquent, nous ne les citerons qu'en passant. Sans auxiliaire, et ajouté immédiatement à un substantif ou à un pronom, l'accord du participe est soumis aux règles de l'accord des adjectifs. Attendu, excepté, passé, supposé, vu, non compris, etc., s'emploient comme de véritables prépositions et sont invariables, lorsqu'ils précèdent un nom, mais après un nom, devenus adjectifs, ils sont exposés à la variabilité de leur terminaison. Ci-joint en est excepté et suit les règles particulières que l'Académie en donne[6]). D'après elle, ci-joint est variable quand il est précédé d'un substantif, mais il reste invariable quand le substantif qui suit est employé sans article, ou que précédant un substantif, il commence la phrase. La différence de l'orthographe dépend de ce que ce participe passé est regardé ou comme dépendance du verbe ou comme dépendance du nom. Les exemples, que nous donne l'Académie s. v. inclus, nous font reconnaître qu'elle veut accommoder les règles sur l'accord de ce participe à celles de ci-joint:

Nous vous soumettons notre cote ci-jointe et vous saluons bien sincèrement. (Terne, Traité de correspondance commerciale p. 90.) — Je vous en donne l'indication par la note ci-jointe. (ib. p. 94.) — Vous trouverez ci-jointe la copie, une copie du traité. (Académie) — Vous trouverez ci-joint copie de sa lettre. (Acad.) — Ci-joint notre circulaire, que j'ai l'honneur de vous adresser. (Terne, Traité, p. 72.) La lettre ci-incluse. (Acad.) — Vous trouverez ci-incluse la copie du contrat. (Acad.) — Vous trouverez ci-inclus copie. (Acad.) —

Cependant, nous voyons par les exemples suivants que les règles prescrites par l'Académie ne sont pas toujours observées:

Vous trouverez ci-joint la note du prix des différents vins. (Terne, Traité p. 56.) Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint une quittance. (ib. p. 632.) — J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus, la quittance d'un payement etc. (ib. p. 630.) — Je vous remets ci-joint mes trois billets à votre ordre. (ib. p. 578.) — Je vous remets ci-joint Réaux de veillon 32,000. (ib. p. 544.)

Employé comme qualificatif, le participe passé, précédé d'un verbe intransitif, s'accorde avec le sujet de la phrase, mais avec le régime direct, lorsqu'il suit un verbe transitif. L'auxiliaire être joint au participe passé en produit toujours l'accord avec le sujet de la phrase, à moins que le participe ne soit pris d'un verbe pronominal dont le régime est indirect; dans ce dernier cas, le participe n'est pas soumis à la variabilité de sa terminaison.[7])

---

[6]) Dictionnaire de l'Académie fr. s. v. v. joindre et inclus. Girault-Duvivier, Grammaire des Grammaires II. p. 728. 16me édit. Paris 1856. Poitevin, Grammaire II. p. 6.

[7]) v. les exemples que nous avons donnés pour le participe laissé conjugué avec être.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

I.

Des participes passés immédiatement suivis d'un verbe à l'infinitif.

A. Des participes dû, pu, voulu, osé, etc.

Supposé que le participe passé soit transitif et le seul verbe de la phrase, il s'accorde avec le complément direct qui le précède, mais il est toujours invariable quand il est neutre. Quelques cas exceptés, que nous traiterons plus bas, nous n'avons plus besoin de discourir sur cette règle fondamentale. Mais ce qui demande des recherches plus minutieuses, c'est lorsqu'il se trouve encore dans la phrase, outre le participe passé, un verbe à l'infinitif qui le suit immédiatement, car alors on pourrait être en doute à qui des deux verbes attribuer le régime direct qui s'est placé avant tous deux. Voici les principes qui nous ont fait parvenir à en résoudre les difficultés.

Parmi les participes passés, il n'y en a que peu qui se joignent à l'infinitif sans préposition, parce que les verbes qui régissent l'infinitif sans le secours d'une préposition ne s'offrent pas en grand nombre. Ceux qui sont de quelque importance méritent d'être cités; ce sont: devoir, pouvoir, vouloir, oser, croire, prétendre, daigner, — voir, entendre, sentir, — laisser, — faire. Nous omettons les autres verbes qui sont moins usités ou synonymes de ces verbes, parce qu'ils ne sont pas assujettis à des règles particulières. Excepté daigner, tous les verbes cités sont primitivement actifs, mais quant à devoir, vouloir, . . . prétendre, ils ont perdu par la combinaison avec l'infinitif quelque chose de leur nature transitif. Car le sujet d'une phrase ne saurait s'en servir pour agir sur un régime direct. Ils modifient, au contraire, le sujet tout seul, et en lui attribuant quelque affection, ils marquent la relation qui a lieu entre le sujet et la réalité de l'action renfermée dans l'infinitif suivant, soit que cet infinitif représente un verbe actif ou qu'il soit neutre.*) Comparons p. e.: Il a écrit la lettre. Il a voulu écrire la lettre. — Il est mort. Il a dû mourir. Néanmoins l'infinitif porte témoignage de ce que ces verbes sont actifs, parce qu'il se présente lui-même comme leur régime direct. Si nous avons raison que les verbes devoir, vouloir, etc. attribuent une affection au sujet, il s'ensuit qu'au cas que cette affection tâche à se manifester, le sujet cherche à influer sur quelque chose hors de lui. Cela ne se pourrait, pourtant, que par une action qui s'exprime, à son tour, par un verbe; et comme il s'agit ici de l'expression générale d'une action, il faut naturellement choisir l'infinitif du verbe qui la comprend. C'est, en vérité, le régime le plus vague, qu'il y ait, mais sans doute le premier but vers lequel tend l'affection de l'âme. D'un côté, cet infinitif est toujours à regarder, pour ainsi dire, comme un nom du genre neutre, de l'autre, il ne peut jamais précéder les participes des verbes devoir etc., d'où il résulte que ceux-ci doivent être toujours invariables. Le régime direct pronominal qui se trouve avant l'attribut de la phrase dépend du verbe à l'infinitif.

La cour eut même l'imprudence d'affaiblir les constitutionnels, qu'elle aurait dû renforcer. (Mignet, Hist. de la Révolut. franç. Ch. V.) — L'armée française prit ses quartiers d'hiver, après avoir jeté derrière la Roër les Autrichiens, qu'elle aurait pu jeter derrière le bas Rhin. (ib. Ch. VIII.) — Quelques services qu'un citoyen ait pu rendre à sa patrie, il est des bornes que l'honneur, autant que la raison, imposent à la reconnaissance nationale. (ib. Ch. XIV.)

*) Becker, Organism. der Sprache p. 219.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Dans des propositions subordonnées dont le régime direct est un pronom relatif, l'infinitif est quelquefois sous-entendu après quelques-uns de ces participes passés, quand il est supléé facilement par l'attribut de la proposition principale.

Je lui ai rendu tous les services que j'ai dû (sous-entendu rendre). — Il a eu de la cour toutes les grâces qu'il a voulu (avoir)[9]. — Je lui ai lu mon épître très-posément, jetant dans ma lecture toute la force et tout l'agrément que j'ai pu (sous-entendu y jeter).[10]) Tandis que dans ces exemples les verbes devoir, vouloir et pouvoir ne sont plus que des verbes auxiliaires, et le régime direct pronominal qui les précède n'en dépend pas mais de l'infinitif sous-entendu, ils ont conservé dans les exemples, que nous allons citer, leur caractère transitif; p. e.

Il m'a payé les sommes qu'il m'a dues. — Il veut fortement toutes les choses qu'il a une fois voulues. —

Ici, leur régime direct n'est pas l'infinitif du verbe de la proposition principale, mais un nom, auquel, dans nos exemples, le pronom relatif est substitué. Il vient de là que la terminaison de ces participes passés s'est réglée sur celle du régime direct qui les précède.

B. Des participes passés vu, entendu, senti.

Les verbes voir, entendre, sentir se présentent sous un différent point de vue. Jamais l'infinitif ne peut être, proprement dit, le régime direct de ces verbes. Ils ne servent pas à signifier l'action de l'infinitif comme un produit de quelque affection du sujet, et ce n'est ni la volonté, ni la nécessité, ni l'imagination, etc. du sujet qui ait causé cette action exprimée par le verbe à l'infinitif, mais l'action peut se faire sans aucune influence du sujet; elle en est tout indépendante et pourrait même se passer contre la volonté ou une autre affection du sujet. Pour cette chose, les participes passés des verbes voir, entendre, sentir, ne sont pas incorporés avec l'infinitif et ne sauraient signifier telle relation entre le sujet et l'infinitif que les verbes devoir etc. Comme ils marquent l'action de l'un ou de l'autre sens d'un sujet, ne s'entend-il pas que le sujet même soit rendu actif? Or, pour faire valoir leur action, les sens ont besoin d'un objet hors d'eux; car s'il n'y en avait point, à quoi seraient-ils bons? Cette action, il est vrai, peut se diriger vers le sujet d'où elle sort, et auquel les sens appartiennent, mais alors celui-là semble être divisé en deux de sorte que l'une partie en est active, tandis que l'autre en est passive; les verbes transitifs voir, entendre et sentir deviendraient donc des verbes pronominaux accidentels, dont il n'est pas ici question. Nous aimerions mieux parler d'un objet différent du sujet d'où sort l'action des sens. Il faut que celui-là soit exprimé ou par un nom ou par un pronom, car les sens demandent quelque chose de positif, sur lequel ils puissent agir, et l'abstraction telle qu'elle s'exprime par l'infinitif d'un verbe, ne leur vaudrait rien quoiqu'elle suffise aux verbes devoir, pouvoir, etc. C'est là l'essence des sens qu'ils mettent l'homme en rapport avec les objets concrets du monde extérieur. Dans notre cas, pourtant, où les participes passés des verbes en question sont suivis d'un infinitif, il reste à remarquer quelque chose de plus. Non seulement le sujet, dont les participes passés avec l'auxiliaire avoir forment l'attribut, dirige l'action de ces sens vers un objet hors de lui, mais il faut encore que cet objet soit actif, c'est-à-dire, exprimé par une phrase; il en deviendrait le sujet qui a pour attribut un mode fini de l'infinitif suivant

[9]) Poitevin, Gram. histor. II. p. 22.
[10]) Bescherelle, Gram. nat 514—515. Fr. Herrmann, Lehrbuch der frz. Sprache, 2. Aufl., p. 204. Schmitz, Franz. Gramm. p. 208.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

les participes de nos verbes. Il existe donc deux phrases différentes, dont l'une doit être mise en dépendance de l'autre. Cela se fait par la transformation des deux phrases en une seule, en profitant de la construction de l'accusatif avec l'infinitif, de sorte que le sujet de la seconde phrase se transpose à l'accusatif, et l'attribut, à l'infinitif. Ainsi cette phrase Je les ai vues peindre est provenue de ces deux autres: J'ai vu et elles peignaient, aussi bien que Je les ai vues arriver en ces lieux de J'ai vu et elles arrivaient en ces lieux. Nous reconnaissons bien que dans ces phrases le régime direct pronominal, qui, suivant la construction grammaticale, s'est placé avant l'auxiliaire, ne peut jamais être le régime direct de l'infinitif, mais que c'est toujours l'attribut, composé du participe et de l'auxiliaire, qui le doit régir. D'après la règle fondamentale, le participe passé en doit donc prendre le genre et le nombre.

Les gens que vous avez vus arriver (Acad.). — Les événements extraordinaires que nous avons vus s'accomplir (Acad.). — Je les ai vus voler ces fruits (Acad.). — Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes, quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts de leurs princes (Bossuet, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre). — Les acteurs que j'ai entendus chanter (Schmitz, Gram.)

D'où vient-il donc que le participe passé est invariable dans la phrase suivante: Je les ai vu peindre? A ce que nous venons de dire, il est impossible que l'accusatif les ait son origine dans le nominatif ils ou elles; l'accusatif les et l'infinitif peindre, réduits à une phrase particulière, ne donneraient ni ils peignaient, ni elles peignaient. Dans ce cas, le participe passé devrait s'accorder avec le régime direct dont il est précédé. Il en résulte que le sens de toute la phrase est différent de celui de la phrase citée plus haut Je les ai vues peindre. Si les n'est pas l'objet de vu, où en est-il donc? Il semble à peu près qu'il n'y en eût point-du-tout, et cependant, nous avons vu que les verbes voir, entendre, etc. ne peuvent s'en passer. Est-ce peut-être l'infinitif peindre? Mais nous avons démontré que, proprement dit, l'infinitif d'un verbe ne peut se faire le régime direct des verbes voir, etc. Il faut donc que le sujet de la seconde phrase, qui a un mode fini de l'infinitif pour attribut, soit sous-entendu. Nous le remplaçons par le pronom indéfini on, c'est-à-dire, la phrase on les peignait entre en dépendance de cette autre J'ai vu. Or, il n'y a pas de régime direct du nominatif on, et comme il n'importe pas au sujet, dont le participe passé est l'attribut, de savoir qui a peint, mais qu'on les a peints ou peintes, il est naturel que le régime direct du participe soit supprimé tout-à-fait quand la seconde phrase est entrée dans la construction de l'accusatif avec l'infinitif, tandis que le régime direct de l'attribut peignait se place avant le participe passé. Par conséquent, dans notre phrase Je les ai vu peindre, le pronom les est le régime direct de l'infinitif et non pas du participe passé, et n'a point d'influence sur sa terminaison.

On voit bien que la difficulté, si le participe est variable ou invariable, ne se présente que quand il est suivi de l'infinitif d'un verbe actif, et que cet infinitif n'est pas encore précédé immédiatement d'un régime pronominal, ni suivi d'un régime direct. Alors le pronom à l'accusatif précéderait deux verbes actifs dont l'un et l'autre sont capables de le prendre pour régime direct. Lorsque, au contraire, c'est un verbe neutre à l'infinitif qui suit le participe passé, ou que l'infinitif a déjà son propre régime direct, placé avant ou aprés lui, il est sûr que le régime direct qui précède le participe le doit toujours rendre variable; car un verbe neutre ne peut avoir de régime direct, ni l'infinitif ne peut-il régir deux accusatifs.[11])

---

[11]) Gir.-Duv. Gram. II. p. 754 — 758. Poitevin, Grammaire hist. II. p. 17 — 18. Bescherelle, Gram. nation. p. 511. Schmitz, Gram. p. 208.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

La maison que j'ai vu démolir. (Acad.) — Les airs que j'ai entendu chanter. (Gir. Duv., Gram.) — Pour être sûr de la vérité il faut l'avoir entendu annoncer d'une manière claire et positive. (Schmitz) — Les malades que j'ai vu affaiblir à force de saignées. (Herrmann, Gram.) — Monsieur, cette comparaison est bonne; mais elle n'est pas de vous. car je l'ai entendu faire à notre curé. (Florian) — La femme que j'ai vue tomber. — Les personnes qu'il a vues passer. (Acad.) — Peut-être devons-nous regretter ces temps d'une heureuse ignorance, où nos aïeux vivaient pauvres et vertueux, et mouraient dans le champ qui les avait vus naître. La maison que j'ai vue s'écrouler. (Acad.) — Je l'ai vue offrir des prèsents. (Gir.-Duv. Gram.) —

Ces observations faites, nous déciderons aisèment un troisième cas, où le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir est précédé de deux régimes directs. Il n'y reste qu'à distinguer lequel des deux se rapporte au participe passé pour donner à celui-ci le genre et le nombre de son regime[12]); p. e.

Les liqueurs que je les (les convives) ai vus verser. (cp. Les liqueurs que je leur ai vu verser.) Les secours que l'on vous a offerts, madame, je vous les ai vue imprudemment dédaigner. (cp. Les secours que vous avez implorés, madame, je vous les ai vu inhumainement refuser.) —

C. Du participe passé laissé.[13])

Les deux verbes laisser et faire, dont nous avons maintenant à traiter les participes passés, quoique traduits en allemand par le même mot lassen, sont, pourtant, bien différents l'un de l'autre. Quelle est la condition sans laquelle le verbe laisser ne peut être joint comme attribut à un sujet, et la construction de l'accusatif avec l'infinitif est impossible? La réponse à cette question nous donnera la règle pour l'accord du participe laissé. Il faut qu'il y ait déjà un autre sujet qui est agissant avant que l'action exprimée par laisser se puisse exercer. Après que l'action du second sujet a commencé il est aussi permis au sujet de laisser de s'y mettre en rapport. Quand alors la seconde phrase entre dans l'accusatif avec l'infinitif, il s'entend que son sujet devient le régime direct du verbe laisser. Supposé donc qu'il précède le participe passé laissé, il en doit aussi régler la terminaison. Nous voyons bien que l'accord de ce participe est assujetti aux mêmes principes que nous avons développés à l'égard des participes vu, entendu, etc. La même analyse aura lieu, et les mêmes observations se feront, quand laissé est suivi d'un verbe neutre, ou que le verbe suivant régit encore un complément direct qui, à son tour, s'est placé avant le participe passé. Pour ce dernier cas, à peine reste-t-il à remarquer que le régime direct représentant une personne, changé en régime indirect, n'exerce aucune influence sur le participe tant du verbe laisser que des verbes voir, entendre etc.[14])

Girault-Duvivier, en nous donnant les exemples suivants:

Elle s'est laissée tomber — Je les ai laissés aller, passer, marcher, etc. — Je l'ai vue tomber, je l'ai regardée aller, etc.

croit que quelques écrivains scrupuleux n'approuveront pas cette construction, parce que l'usage ne permet pas de dire: Elle a laissé qui? elle tomber. — J'ai laissé qui? eux tomber.

Quoique cette construction soit contraire à la règle grammaticale, il suffit à l'éditeur de la Grammaire des Grammaires, qu'elle rende la pensée pour que l'on soit autorisé à regarder le régime comme dépendant du participe. Quant à nous, il ne nous suffit pas, car alors on pourrait agir tout arbitrai-

---

[12]) Gir.-Duv. Gram. II. p. 757.

[13]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 758 — 761. Bescherelle, Gram. p. 572. Poitevin, Gram. II. p. 21.

[14]) cp. Mätzner, Syntax II. p. 194 — 195. Schmitz, Gram. p. 121.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

rement pour expliquer quelque difficulté de la grammaire. Pour appuyer suffisamment nos règles, nous devons remonter à l'explication de l'accusatif avec l'infinitif, ce qui seul nous peut servir de guide pour l'accord du participe passé. M. Schmitz a atteint ce but par un autre chemin: Je les ai vu frapper (i. e. j'ai vu qu'on les frappait, sie wurden geschlagen) — Je les ai vus frapper (i. e. je les ai vus qui frappaient, sie schlugen). Nous ne sommes pas d'accord avec M. Dietz qui, comme quelques autres grammairiens, a proclamé l'invariabilité du participe passé laissé. Il prétend que ce verbe, aussi bien que le verbe faire, forme avec l'infinitif qui en dépend une même idée, mais nous prouverons bientôt, en parlant du participe fait qu'il s'y est bien mépris. D'abord nous donnerons quelques exemples pour éclaircir mieux nos principes:

1) le verbe à l'infinitif est neutre:
   Je les ai laissés aller, passer, etc. (J'ai laissé-ils allaient, passaient, etc.[15])
2) Ce verbe à l'infinitif est transitif et employé sans régime direct:
   Je l'ai laissée manger. (J'ai laissé-elle mangeait) —
3) le verbe à l'infinitif est transitif et accompagné d'un régime direct:
   Je les ai laissés tuer mes pigeons. (J'ai laissé-ils tuaient mes pigeons).

Vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein; le monde vous a laissés rire et pleurer tout seuls. (Racine). — Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient laissé faire. (Fénelon). —

A ces nouvelles que ses conseillers lui avaient laissé ignorer: C'est une révolte?, dit le monarque étonné. (Mignet, Hist. de la Rév. fr. Ch. I.)

Nous y ajoutons encore quelques exemples où le participe passé est conjugué avec l'auxiliaire être:

Rappelez-vous, Athéniens, les humiliations qu'il vous en a coûté pour vous être laissé égarer par vos orateurs. (Voltaire) — Ils avaient été condamnés aux peines du Tartare, pour s'être laissé gouverner par des hommes méchants et artificieux. (Fénelon). — Tous les soldats s'étaient laissé prendre en sa présence. (Voltaire). — Comparez avec ceux-ci:

Elle ne s'est point laissée aller, comme bien des rois, aux injustices. (L'abbé Terrasson) Elle s'est laissée aller à sa passion. (Schmitz)

D. Du participe passé fait.[16])

Nous avons vu que le verbe laisser suppose non seulement une action, mais encore ensemble avec cette action un sujet agissant, quoique souvent celui-ci ne s'exprime pas dans la construction de l'accusatif avec l'infinitif, ce qui arrive surtout quand il ne s'agit que de l'action exprimée par son attribut. Le verbe faire n'en fait rien, car il a abandonné son sens propre et transitif pour s'affaiblir à la manière des verbes devoir, vouloir, pouvoir, etc. Cela nous apprend que l'action exprimée par l'infinitif a pris son origine dans le sujet du participe fait, qui ne sert qu'à démontrer la relation qui existe entre le sujet et la réalité de l'action de l'infinitif. Elle ne peut se réaliser sans le consentement ou plutôt sans la volonté du sujet. L'acception de faire qu'il a dans notre cas, l'empêche tout-à-fait de prendre un nom pour régime direct. Comme devoir, pouvoir, etc. il doit être satisfait d'avoir pour régime direct l'infinitif d'un verbe. Mais, chose étrange! Ce verbe faire imprime son

[15]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 777; il s'est servi du participe présent ou de la proposition incidente pour éclaircir l'accord du participe passé.

[16]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 762—763. Bescherelle, Gram. p. 512.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

caractère primitivement transitif à tout infinitif qui le suit, à ceux même qui sont de nature neutres, et c'est par cette qualité qu'il se distingue des verbes devoir, pouvoir, etc. Sans cela, nous serions à peine en état d'expliquer le régime direct qui dépend des verbes neutres. La langue française n'a guère de simples mots particuliers qui remplacent cette combinaison de faire avec l'infinitif, et tandis que nous autres Allemands avons les deux formes springen et sprengen, trinken et tränken, etc., les Français remplacent les verbes transitifs par la combinaison des verbes intransitifs avec faire, en disant sauter et faire sauter, boire, et faire boire. Poitevin[17]) regarde cette construction comme un gallicisme, sans correspondance dans les autres langues, mais qui est quelquefois traduisible en français par une seule expression. Cependant, il est d'avis que cette expression n'en est guère le juste équivalent, et elle n'en sera jamais, ajoutons-nous, comme en Allemand, parce que la langue française ne peut former un verbe factitif d'un verbe intransitif par le changement de la voyelle de la racine. Quoi qu'il en soit, il nous suffit de savoir que faire suivi d'un infinitif est devenu auxiliaire, que c'est l'infinitif qui, en même temps où il en forme le régime direct, se fond avec lui, quant au sens, en un verbe qui prend toujours le sens transitif. De là il résulte que le participe passé fait conjugué avec avoir est toujours invariable, quoiqu'il soit précédé d'un complément direct.

La nature n'a-t-elle pas imposé une assez grande peine au peuple et aux malheureux de les avoir fait naître dans la dépendance? (Massillon.) — Il les avait fait jeter dans les fers destinés aux galériens. (Ségur, Hist. de la gr. armée I., 2.) — Il les avait fait retirer de quelques pas et sortir des embrasures. (Mignet, Hist. de la révol. fr. Ch. I.) — Le sujet spécial de son attention était les finances et la constitution que les crises passées avait fait ajourner. (ib. Ch. II.) — La défense d'élire des constituants déjà éprouvés, la nécessité de choisir les députés parmi ceux que leur opinion ou leur conduite avait le plus fait remarquer, et surtout l'influence active des clubs, conduisirent à ce résultat. (ib. Ch. V.)

Le participe passé fait ne s'accorde pas même avec le régime direct précédant, quand il est conjugué avec l'auxiliaire être, dont l'Académie nous donne preuve par cet exemple:

Ils se sont fait voir à tout le monde. (Acad. Dict. s. v. voir)

Pour compléter nos recherches sur l'accord du participe passé suivi d'un infinitif, il nous reste encore à parler des verbes qui sont suivis d'un infinitif précédé des prépositions de ou à.[18]) La terminaison de leurs participes peut être variable ou invariable selon la relation qui existe entre le régime direct et le participe ou l'infinitif. La seule difficulté est quand l'infinitif d'un verbe transitif suit le participe passé. Lorsque cet infinitif a son propre régime direct exprimé par un nom qui le suit, ou par un pronom personnel qui le précède immédiatement, il n'y a pas de doute que le régime direct, qui précède encore le participe passé, n'en doive aussi régler la terminaison. Mais quand l'infinitif n'en a pas, et que le pronom relatif que précède le participe passé, il faut bien examiner s'il est à attribuer au participe ou à l'infinitif; dans le premier cas, le participe passé est variable, dans l'autre, il ne s'accorde pas avec le régime. Ces raisons nous prescrivent d'écrire:

L'Europe a reconnu que Pierre le Grand aimait la gloire, et qu'il l'avait mise à faire du bien. (Gir.-Duv.) — J'ai marché aux ennemis que j'ai contraints de se renfermer dans leurs places. (Gir.-Duv.) — L'assemblée avait déjà commencé cette discussion que les événements de Paris et les décrets du 4 août l'avaient forcée d'interrompre. (Mignet, Hist. de la révol. fr. Ch. II.) — C'est une fortification que j'ai appris à faire. (Gir.-Duv.) — On lui décerna les honneurs du Panthéon, que Robes-

---

[17]) Gram. hist. II. p. 21 — 22.

[18]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 764 p. 778. Bescherelle, Gram. nat. p. 513 — 514.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

pierre avait différé de lui rendre pendant sa toute-puissance. (Mignet, Hist. Ch. X.) — La représentation nationale avait suivi le roi dans la capitale, que leur présence commune avait beaucoup contribué à calmer. (ib. Ch. III.)

Aussi le participe passé du verbe avoir, suivi de l'infinitif avec la préposition „à", est-il soumis à cette règle. Toutes les fois que l'idée de la possession réelle prévale, il prend le genre et le nombre du régime direct précédant; il est invariable lorsqu'il comprend le dessein de réaliser l'idée de l'infinitif.[19])

On sait assez quelles peines la sagesse du roi et du ministère a eues à calmer toutes ces querelles, aussi odieuses que ridicules. (Voltaire.[20]) — La maison que j'ai eu a vendre. (Gir.-Duv.) — Quels travaux n'a-t-elle pas eu à supporter avant de se reposer dans le port où on la voit. (De Pradt.)

Les deux exemples de Poitevin:

Je suis persuadée que la sagesse que vous avez eue de garder le lit vous aura entièrement remise. (Mme de Sévigné.) — En réfléchissant à la peine que j'ai eue d'apprendre à déchiffrer la note. (J.-J. Rousseau.)

sont tout différents de ceux que nous venons de citer, parce que l'infinitif avec la préposition de ne dépend pas du verbe avoir, mais des deux substantifs la sagesse et la peine; le participe passé renferme donc une véritable possession.

II.

Des participes passés des verbes impersonnels. — Il a fait. — Il y a eu.

Les grammairiens sont tous persuadés de l'invariabilité du participe passé des verbes impersonnels[21]), et plus ou moins, ils ont cherché à en donner les raisons. La difficulté principale qui s'est opposée à leur entreprise, c'est le régime direct que se trouvant à la tête d'une proposition subordonnée avec le verbe impersonnel, dont dépend le pronom relatif. Sans pouvoir éviter cet écueil, presque tous leurs efforts s'y sont brisés. Nous discourrons d'abord sur les deux expressions il a fait et il y a eu, dérivées des verbes primitivement actifs. Déjà une fois nous avons parlé du participe passé fait, nous le reconnaîtrons maintenant sous un autre point de vue.

Poitevin[22]) nous a repus de belles paroles, en expliquant qu'il a fait dans cet exemple:

Les chaleurs qu'il a fait pendant l'été (Marmontel) par qui ont eu lieu. Au lieu de celle-ci, il aurait pu se servir de toute autre explication, mais heureusement, il avoue lui-même bientôt après „qu'il est plusieurs cas où il serait difficile de rendre compte de l'invariabilité du participe passé d'un verbe employé impersonnellement", et il ne prétend donc pas à l'acception de son principe. La périphrase de qu'il a fait par qui ont eu lieu ne nous éclaircit point du régime direct que, et nous laisse, par conséquent, en doute combien le participe passé est assujetti à son influence.

[19]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 778 Rem. de l'éditeur.
[20]) Bescherelle, Gram. p. 513.
[21]) Mätzner, Syntax der neufrz. sprache, I. p. 361.
[22]) Grammaire histor. p. 28 — 29.
[23]) Gram. des gramm. II. p. 741 — 742.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Girault-Duvivier[23]) s'est servi du même exemple de Marmontel, en y ajoutant encore:

La grande inondation qu'il y a eu. (Fromant.) — La grande sécheresse qu'il a fait. (Marmontel.) — La disette qu'il y a eu pendant l'hiver. (d'Olivet.)

Sa démonstration ne nous satisfait pas non plus. Il a raison de dire que, dans ces exemples, les mots fait et eu sont détournés de leur sens propre, mais le principe établi dans le cours de sa discussion, et la conséquence qu'il en a déduite sont faux. D'un côté, il prétend directement que le relatif que n'est pas le régime du verbe, de l'autre, il avoue ne savoir se rendre compte de ce pronom. Quoiqu'il nous doive l'argument de la première hypothèse, qui nous semble être détruite par sa seconde, il en fait usage pour établir sur cette base l'invariabilité du participe passé.

En contradiction avec la plupart des grammairiens, les auteurs de la Grammaire nationale[24]) demandent l'accord du participe passé avec le que précédant qu'ils reconnaissent pour le régime direct du participe. Leurs arguments sont réfutés par A. Lemaire[25]), qui, à son tour, a tâché de fonder mieux l'invariabilité du participe passé par des constructions grecques et latines, d'où il dérive la preuve de ce que les verbes avoir et faire ont perdu le sens actif. Nous sommes, cependant, bien loin de la prendre pour incontestable. Nous croyons trouver une meilleure exposition de la nature du pronom que et de ces participes dans ce que M. J. Grimm a dit sur l'accusatif qui accompagne en allemand le verbe impersonnel es gibt[26]). Il existe une parfaite analogie entre les constructions française et allemande, et nous ne consentons pas à M. Poitevin, qui a rangé le verbe impersonnel avec son régime direct parmi les Gallicismes. M. Grimm dit expressément que le sens de es gibt répond à celui de il y a en français, et que ces verbes impersonnels sont accompagnés de l'accusatif; p. e. es gibt einen wald namens Solling. was gibts? — qu'y a-t-il? Selon lui, cette phrase es gibt heuer einen guten wein, n'est pas bien différente de die trauben geben vielen wein. Cela explique assez, continue-t-il, l'accusatif; ensuite on n'employa cette locution que pour signifier la seule existence, ce qui fit abandonner peu-à-peu le sens actif de ces verbes, en y substituant le sens passif[27]). Personne ne doutera que cette remarque ne s'applique aux expressions il a fait et il y a eu. Quoiqu'ayant détourné de leur sens transitif, faire et avoir ont pourtant conservé la faculté de régir l'accusatif, même après avoir pris le sens passif[28]). C'est pourquoi il faut regarder, dans les exemples cités plus haut, qu'élidé comme le régime direct de ces verbes impersonnels. Il nous reste donc à déterminer les raisons de ce que les participes passés fait et eu ne s'accordent pas avec leur régime direct quoiqu'ils en soient précédés. Voici la réponse qu'il est assez aisé à y faire. Ce fût méconnaître entièrement la nature des verbes impersonnels que de donner à leurs participes la terminaison féminine ou la terminaison plurielle. Le seul changement auquel ils se soumettent est celui de temps; leur personne, supposé qu'il y en ait[29]), s'exprime toujours par le pronom personnel il; leurs participes passés ne sont que d'une seule terminaison, c'est-à-dire du genre masculin singulier qui demeure invariable malgré les circonstances extérieures qui causeraient l'accord de tout participe passé d'un verbe actif. Si ce que nous venons d'exposer se dit de tous les verbes impersonnels, il s'entend que il a fait et il y a eu n'en sont pas exceptés, et que leurs participes passés sont toujours invariables.

[24]) Bescherelle, Gram. nation. p. 504 — 505.

[25]) Gram. des Gramm. II. p. 742 Rem.

[26]) Grimm, Deutsche Grammatik V. p. 55.

[27]) Grimm, Gram. V. p. 230. Das erklärt den accusatif hinreichend, man wandte hernach aber die redensart auf fälle des blossen vorhandenseins, nicht des entstehens und hervorgebrachtwerdens, an: es gibt leute . . . , und es entsteht passiver sinn.

[28]) Diez, Gramm. III. p. 191.

[29]) Gramm. des Gramm. I. p. 454. Rem. de l'éditeur.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Outre ces deux verbes, il y a quantité d'autres, conjugués avec l'auxiliaire être, mais employés primitivement dans le sens intransitif ou dans le sens transitif; ceux-ci se présentent alors sous la forme de verbes pronominaux accidentels[30]). Le résultat pour l'accord de leurs participes passés est le même que nous avons trouvé pour les participes fait et eu, comme nous le verrons bien dans ces exemples:

Il est arrivé une nouvelle fâcheuse. (Acad.) — Quels avantages en est-il résulté? (Gir.-Duv.) — Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la puissance de la parole. (Schmitz)

Toute la difficulté se lève par ce que l'attribut et, par conséquent, le participe passé, s'accorde avec le sujet grammatical il et non pas avec le sujet logique. De même, le régime direct se qui se place avant le participe, doit être sans influence sur sa terminaison, puisqu'il ne peut jamais représenter que le même genre et nombre du sujet grammatical, et que celui-ci est toujours au singulier du genre masculin.

III.

Des participes passés valu, coûté, pesé.

Quoi qu'en dise M. Poitevin[31]), l'Académie a reconnu le verbe valoir pour verbe transitif, en lui donnant les significations procurer, faire, obtenir, produire. Cela accordé, il faut que le participe de ce verbe lorsqu'il est précédé de son régime direct, en prenne le genre et le nombre. Ce n'est pas donc une faute ni une orthographe irrégulière, comme l'a prétendu M. Poitevin, mais l'accord de ce partictpe ne fait que se soumettre aux mêmes règles que tout autre participe passé d'un verbe transitif. Par conséquent, on écrira:

Les honneurs que j'ai reçus, c'est mon habit qui me les a valus. (Gir.-Duv., cp. Cette bataille lui a valu le bâton de maréchal de France. (Acad.) — Voilà la charmante réception que mon costume m'a value. (Jaquemart[32])

Pour le participe passé coûté, il se présente quelque difficulté, car l'Académie a blâmé l'usage qui le rend variable quand il est précédé d'un régime direct. Selon l'Académie le verbe coûter est neutre et n'a point de participe, de sorte qu'au lieu de

Les vingt mille francs que cette maison m'a coûtés

on doit écrire,

Les vingt mille francs que cette maison m'a coûté.

Nous osons prétendre que l'exactitude logique exige cette invariabilité du participe passé.

Ce verbe aussi bien que le verbe peser s'emploie, il est vrai, comme attribut d'une phrase, mais tous deux expriment une idée si vague qu'on ne se les imagine jamais sans y ajouter un terme de prix ou de poids, soit qu'on le signifie par un adverbe soit par le régime direct d'un nom qui est accompagné le plus généralement d'un adjectif numéral. Ces termes sont donc joints si étroitement à coûter et peser qu'à force d'eux les modes finis des deux verbes peuvent seulement former l'attribut d'une phrase. On ne les regardera pas comme des régimes directs, mais on les prendra pour des compléments circonstantiels, comme M. Poitevin les a appelés. Ils sont, à proprement parler, un peu

[30]) Schmitz, Gram. p. 80.
[31]) Gram. hist. II. p. 29.
[32]) Bescherelle, Gram. nat. p. 502 — 503.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

plus que les simples adverbes qu'il faut absolument pour employer les deux verbes comme attributs d'un sujet; la seule différence qu'il y ait entre les adverbes et les noms consiste dans ce que ceux-ci rendent l'idée générale de coûter et peser plus distincte que les adverbes. On pourrait regarder ces accusatifs comme employés adverbialement[33]). Ainsi il vaudrait mieux que la terminaison des participes passés coûté et pesé précédés d'un tel complément adverbial ne fût jamais variée.

Quant à pesé transitif, il s'accorde naturellement avec le complément direct qui le précède.

Les sacs que cet homme a pesés.

tandis qu'il faut écrire

Les deux cents livres que le sac a pesé.

A Lemaire[34]), après avoir défendu l'observation de l'Académie, dit qu'aujourd'hui la plupart des grammairiens ont donné le sens actif aux participes coûté et pesé, et que l'usage commence à consacrer cette irrégularité. Cela regarde surtout le participe du verbe coûter que M. Girault[35]) Duvivier a expliqué par exiger, occasionner, etc. M. Schmitz[36]) établit pour règle le non-accord du participe coûté. M. Knebel[37]) passe sous silence l'observation de l'Académie, et range le verbe coûter, sans difficulté, parmi tous les autres verbes transitifs, c'est-à-dire, il proclame l'accord de son participe passé avec le régime direct qui le précède. Comme lui, beaucoup d'autres grammairiens se sont soumis à l'usage qui l'emportera enfin sur l'Académie.

Vouz n'avez pas oublié les soins que vous m'avez coûtés depuis votre enfance. (Fénelon) — Ne serait-il pas doux de retrouver dans l'ffet de nos soins les plaisirs qu'ils nous ont coûtés. (J.-J. Rousseau.) — Mes manuscrits raturés, barbouillés, et même indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée. (Id.) —

Il convient de faire ici mention de l'accusatif du temps qui précède assez souvent les participes passés des verbes transitifs et intransitifs sans les rendre variables[38]). Ce n'est pas par la faute de ces verbes que cela arrive, mais il provient de la nature de l'accusatif précédant, que nous appelons, de même que nous l'avons déjà fait une fois, accusatif adverbial. Un tel accusatif est, en effet, dépendance du verbe, mais il n'en est pas le régime direct, avec lequel seul le participe passé conjugué avec avoir, s'accorderait. Il faut donc écrire sans accord:

Oui, c'est moi qui voudrais effacer de ma vie
Les jours que j'ai vécu sans vous avoir servie. (Corneille)

Tous les moments qu'il a souffert. — Les jours qu'il a parlé, qu'il a conversé avec ses enfants. — Je regrette les nombreuses années que j'ai vécu sans pouvoir m'instruire. (Schmitz)

---

[33]) Grimm, Gramm. V. p. 757, 890.
[34]) Gir.-Duv., Gram. des Gramm. p. 774. Rem.
[35]) Gram. des Gram. p. 773, cp. p. 51.
[36]) Grammat. p. 207, §. 5.
[37]) Grammat. p. 144.
[38]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 735. Bescherelle, Gram. nat. p. 503.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

IV.

Des participes passés précédés du régime direct que et suivis immédiatement de la conjonction que[39]).

Une proposition subordonnée (objectssatz) qui par la conjonction que dépend des verbes désirer, dire, présumer, prévoir, croire, etc., en est le régime direct en remplacement d'un nom. Quand donc les participes passés de ces verbes conjugués avec avoir sont précédés encore du régime relatif que, il est impossible que celui-ci en soit aussi le régime direct. Il l'est plutôt du verbe de la phrase complétive, et n'a pris sa place avant les participes que d'après les règles de la construction grammaticale. Par cette raison, il reste sans rapport au participe passé dont la terminaison sera toujours invariable. La proposition incidente est interrompue par ce qu'une dépendance du verbe s'est transformée en une phrase particulière.

Je me laissai enlever de l'hôtellerie, au grand déplaisir de l'hôte, qui se voyait par là sevré de la dépense qu'il avait compté que je ferais chez lui. (Lesage.) — Les affaires que vous avez prévu que vous auriez, sont-elles terminées? (Beauzée.) — La lettre que j'ai présumé que vous recevriez est enfin arrivée. (Gir.-Duv.[40])

V.

Des participes passés précédés du pronom „l'"et de que, corrélatif des adverbes de comparaison.

Quand le participe passé d'un verbe conjugué avec avoir est le second membre de phrase commençant par la conjonction que, corrélatif des adverbes de comparaison si, aussi, plus, moins, il est quelquefois précédé du régime pronominal le. Comme ce pronom se présente toujours avant les modes finis de l'auxiliaire avoir sous la forme de „l'"élidé on douterait bien si le participe est variable ou invariable, parce qu'il semble se rapporter à un seul nom du premier membre de phrase. Il doit être, pourtant, toujours invariable, car „l'"élidé ne se rapporte jamais à un tel nom du premier membre où se trouvent les adverbes de comparaison, mais il représente l'idée de tout ce membre, ce qui ne peut attribuer à ce pronom que le nombre singulier et le genre masculin. Nous écrirons donc:

Cette femme n'est pas si belle que je l'avais imaginé

et non pas imaginée; car „l'"élidé ne remplace pas cette femme, le seul mot qui puisse alors, par son genre, exercer quelque influence sur le participe, et nous ne voulons pas dire que j'avais imaginé cette femme, mais il se dit pour que j'avais imaginé que cette femme était belle. Ce n'est pas la personne mais la beauté de la personne qu'on s'est représentée dans l'esprit[41]).

---

[39]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 765, 779. Bescherelle, Gram. nat. p. 514.

[40]) cp. Voilà les malheurs que j'ai prévus qui nous arriveraient; les inconvénients que j'ai soupçonnés qui surviendraient. (Bescherelle.)

[41]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 765 — 766. Bescherelle, Gramm. nat. p. 515.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Avec cette loi plus sage et plus profonde que le ministère ne l'a soupçonné, la puissance nationale est là où elle doit être. (Benjamin Constant.) — Sa vertu était aussi pure qu'on l'avait cru jusqu'alors. (Vertot.)

La même observation se fait, lorsque „l'"élidé se trouve dans un second membre de phrase commençant par l'adverbe de comparaison comme, et qu'il remplace l'idée de tout le premier membre.

Il a une campagne comme il l'a souhaité i. e. il a souhaité d'avoir une campagne, et son désir est accompli. Cependant, il faut se garder de confondre le sens de cette phrase avec celui qui est exprimé par cette autre:

Il a une campagne comme il l'a souhaitée; i. e. Il a une campagne comme celle qu'il a souhaitée.

VI.

Des participes passés précédés de leur régime, formé des mots le peu de et d'un substantif[42]).

Deux différents points de vue se présentent, lorsque le régime direct qui précède le participe a pour antécédent l'adverbe peu pris substantivement, d'où dépend, un substantif par la préposition de. Pour l'accord du participe il importe de savoir lequel des deux substantifs a le sens principal, si c'est le peu ou le nom qui en dépend.

Supposé que l'idée du substantif soit subordonnée à celle de le peu, le participe reste invariable, car le régime direct au nombre singulier et du genre masculin ne le change pas; de l'autre côté, le participe prend le nombre et le genre du substantif aussitôt que le peu y est subordonné.

Examinons ces deux exemples

Le peu de confiance que vous m'avez témoignée m'a rendu le courage. Le peu de confiance que vous m'avez témoigné m'a ôté le courage.

Dans le premier cas, il s'agit de constater que c'était la confiance témoignée qui a encouragé quelqu'un. Pourvu qu'il y en eût, n'importe s'il y en avait peu ou beaucoup. La confiance doit être distinguée en opposition à une certaine indifférence, pour ne pas dire à la méfiance qni n'aurait pu encourager quelqu'un. Il en résulte que ce substantif comprend l'idée principale, et qu'il donne au participe son genre et son nombre. Dans l'autre cas, ce n'est pas la confiance témoignée qui a découragé quelqu'un; la confiance en elle même aurait eu l'effet contraire. Mais c'est la quantité, le degré de confiance qui a produit l'effet que nous avons désigné par ôté le courage. Ainsi donc il faut que le peu, qui exprime cette quantité, ait l'idée principale, et que le substantif confiance y soit subordonné; par conséquent, le participe passé, en s'accordant avec que qui est substitué à le peu reste invariable. Les mêmes principes règlent l'accord dans les phrases suivantes.

Le peu de sûreté que j'ai vu pour ma vie á retourner à Naples m'a fait y renoncer pour toujours. — Le peu de diligence et d'exactitude qu'il a mis dans la conduite de cette affaire, est cause qu'elle a déchoué. (Acad. s. v. peu.) — Le peu d'amis qu'il avait conservés, l'ont abandonné à la nouvelle de cet accident. (Schmitz.)

---

[42]) Gir.-Duv., Gram. II. pp. 770 — 773. p. 751. Schmitz, Gram. p. 208. §. 8. Bescherelle, Gram. nat. p. 506.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

VII.

Des participes passés précédés de l'adverbe démonstratif en.

Tous les régimes directs que nous avons vus jusqu'ici précéder le participe étaient ou les pronoms personnels le, la, les ou le pronom relatif que. Nous avons encore à faire mention de l'adverbe démonstratif en, qui se peut employer comme régime indirect aussi bien que comme régime direct. Il est important d'examiner quand il est régime direct, puisqu'alors seulement, le participe passé serait soumis à la variabilité de sa terminaison. La Grammaire des Grammaires[43]) nous apprend qu'il figure comme régime direct toutes les fois qu'il remplace un substantif pris dans un sens partitif, dans un sens qui exprime une des personnes ou des choses dont on parle. Cette définition n'est pas assez précise, surtout pour notre cas. Nous croyons prononcer plus nettement sur cette difficulté en disant que, comme le participe passé d'un verbe transitif a besoin d'un régime direct, l'adverbe en le présente toutes les fois qu'il remplace un substantif à l'accusatif de l'article partitif. Cela supposé, on dirait bien que le participe s'accorde en genre et en nombre avec l'antécédent du régime direct en. Mais les Grammairiens en général et l'Académie même ne permettent pas l'accord du participe avec ce nom, antécédent de en. Nous adoptons leur opinion, parce que en est, proprement dit, adverbe démonstratif[44]), et n'a que le sens du génitif partitif[45]), quoiqu'il suffise aux verbes actifs de l'avoir pour régime direct, s'il n'y existe pas d'obscurité par cette expression. Or, ni un adverbe ni un génitif ne peuvent influer sur la terminaison du participe.

Poitevin[46]), au contraire, a blâmé la plupart des auteurs du dernier siècle et l'Académie de ce qu'ils n'ont pas observé les raisons logiques incontestables qui devaient renverser l'infallibilité de leurs principes, à moins que le régime direct en ait pour antécédent un substantif dépendant d'un adverbe de quantité. Nous croyons, pourtant, qu'il a bien échoué dans son entreprise d'établir des règles particulières pour ce cas, et surtout en citant l'exemple suivant qu'il a choisi dans Racine:

Combien en a-t-on vus, je dis des plus huppés,
A souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés.

où il a tout-à-fait méconnu l'adverbe en et l'adverbe combien dont nous parlerons encore plus bas. Nous sommes curieux de savoir quelles raisons M. Poitevin nous donnerait pour expliquer l'accord du participe avec l'antécédent de en dans cet exemple que M. Schmitz[47]) a puisé dans Voltaire:

L'usage des cloches est chez les Chinois de la plus haute antiquité, nous n'en avons eues en France qu'au sixième siècle de notre ère.

Sans doute, il en aurait, quoique, selon nous, cette anomalie ne soit provenue que du caprice de l'auteur[48]). En effet, il serait difficile d'en trouver beaucoup dans de bons écrivains.

Je sens le besoin que tu as de canonniers et de troupes. J'en avais offert à ton ambassadeur; il n'en a pas voulu, dans la crainte d'alarmer la délicatesse des musulmans. (Ségur, Hist. de la Gr.

---

[43]) I, p. 389.
[44]) Schmitz, Gram. p. 144.
[45]) ib. p. 146 §. 4.
[46]) Gram. hist. II. p. 33.
[47]) Frz. Gramm. p. 208 §. 7.
[48]) Bescherelle, Gram. nat. p. 508.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

armée. Livre I., Ch. 3.) — Confucius, en parlant des hommes, a dit: j'en ai vu qui étaient peu propres aux sciences; mais je n'en ai point vu qui fussent incapables de vertu. (Schmitz, p. 146.) L'assemblée, qui était décidée à livrer les coupables, si elle en avait trouvé, déclara qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre. (Mignet, Hist. de la rév. fr., Ch. III.) — Il n'est que trop vrai qu'il y a eu des anthropophages, nous en avons trouvé en Amérique. (Voltaire.) Lorsqu'il y a, cependant, encore un régime direct pronominal avant le participe, il est évident que l'adverbe en n'est plus le régime direct du participe, mais le régime indirect qui n'empêchera pas que le participe ne s'accorde avec le régime direct pronominal qui le précède; le participe est invariable quand son régime direct s'exprime par un substantif qui le suit.

Je ne trouvai point le château au dessous la description que mon mari m'en avait faite. (Lesage.) — J'ai regretté que tu ne m'eusses pas demandé quelques milliers d'hommes: tu ne m'en as demandé que cinq cents, j'ai ordonné aussitôt qu'ils partissent. (Ségur, Hist. Livre I. Ch. 3.)

VIII.

Des participes passés précédés de en et d'un adverbe de quantité.

Un des exemples que M. Poitevin a cités pour appuyer ses principes nous engage de dire quelques mots sur l'accord du participe précédé de en et d'un adverbe de quantité. Il s'agit d'abord de décider comment ces adverbes, qui n'ont ni genre ni nombre, peuvent exercer une influence sur la terminaison du participe. C'est le complétif tout seul des adverbes qui en cause, quand même il n'est pas éconcé[49]). Dans l'exemple de Poitevin, dont nous avons parlé plus haut, l'adverbe en remplace le génitif partitif du pluriel, et doit être, comme génitif, sans influence sur le participe. Cependant, par sa dépendance de l'adverbe de quantité, il a contribué à compléter le régime direct du verbe, et a cédé, pour ainsi dire, son genre et son nombre à cet adverbe, comme le substantif, mis à sa place, l'aurait fait.

Il est autre chose quand l'adverbe de quantité s'est placé après le participe passé[50]). Ainsi le génitif seul qui, comme nous venons de le développer, ne produit pas l'accord du participe, est resté avant le participe, et la terminaison de celui-ci doit être invariable. Que l'adverbe de quantité et son complétif, s'il y en a, doivent concourir à varier le participe, nous le voyons bien dans ce troisième cas où le génitif partitif d'un substantif est séparé par l'attribut de la phrase de l'adverbe de quantité qui laisse alors le participe invariable. Les exemples suivants constateront ce que nous avons prétendu.

Combien en a-t-on vus jusqu'au pied des autels,
Porter un coeur pétri de penchants criminels. (Voltaire.)

Des pleurs, ma faiblesse en a tant répandus. (id.) Ces terribles agonies effraient plus les spectateurs qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas vus qui, après avoir été à la dernière extrémité, n'avaient aucun souvenir de tout ce qui s'était passé, non plus que de ce qu'ils avaient senti. (Buffon.)

---

[49]) Gir.-Duv., Gram. II., p. 769, Rem. 405. Combien y sont restés! — Combien de gens sont restés. Combien à cet écueil se sont déjà brisés! — Combien de gens se sont déjà brisés à cet écueil.

[50]) Bescherelle, Gram. nat. p. 509, No. 17.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Combien à vos malheurs ai-je donné de larmes. (Racine.) Autant d'ennemis il a attaqués, autant il en a vaincus.

Ainsi nous avons parcouru tous les cas où l'accord du participe passé conjugué avec avoir peut présenter des difficultés. Avant de terminer nos recherches, nous résumons donc encore une fois les différents points de vue sous lesquels seuls l'accord du participe a lieu.

Le participe passé doit régir un régime direct qui le précède. De plus, il doit être employé, à tout prix, transitivement, c'est-à-dire, le régime direct qui en dépend en doit être le régime essentiel et non pas le régime circonstantiel ou adverbial. L'adverbe en, employé comme régime, n'exerce point d'influence sur le participe. Le régime direct, représenté par deux substantifs dont l'un dépend de l'autre par la préposition de donne au participe le genre et le nombre de celui qui a l'idée principale. Le participe précédé d'un régime direct qui est composé d'un adverbe de quantité avec son complément déterminatif, s'accorde avec ce complément déterminatif.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf